

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 février 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valls donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Hervé, M. Monany



Délibération n° 06-03 du 11 février 2021

T ZEN 3 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – ACCORD-CADRE D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'INFORMATION ET LA MÉDIATION DE PROXIMITÉ EN COURS DE CHANTIER.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de dossier de consultation des entreprises,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'information et la médiation de proximité en cours de chantier pour le projet T Zen 3 ;

- DÉCIDE de retenir la passation d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire avec minimum et maximum selon la procédure concurrentielle avec négociation en application des articles 25.II-4° et 71 à 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'information et la médiation de proximité en cours de chantier pour le projet T Zen 3 dont les seuils s'élèvent, pour les cinq années à 150 000 euros HT minimum et 1 500 000 euros HT maximum.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.